



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1487**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Déclassement du domaine public métropolitain des volumes existants ou à créer situés sur les parcelles cadastrées AR 7, AR 62, AR 78, d'une emprise non cadastrée rue Servient, et d'une emprise d'une partie de la parcelle cadastrée AR 75 rue du Docteur Bouchut

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 13 février 2017****Décision n° CP-2017-1487**

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Déclassement du domaine public métropolitain des volumes existants ou à créer situés sur les parcelles cadastrées AR 7, AR 62, AR 78, d'une emprise non cadastrée rue Servient, et d'une emprise d'une partie de la parcelle cadastrée AR 75 rue du Docteur Bouchut**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a initié en 2009 un vaste projet urbain de développement du quartier de la Part-Dieu au sein du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Dans ce cadre, une zone d'aménagement concerté (ZAC) a été créée par délibération du Conseil n° 2015-0917, du 10 décembre 2015. L'aménagement de cette ZAC a été concédé à la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu par délibération dudit Conseil n° 2015-0918 du 10 décembre 2015.

Ce projet urbain comprend notamment la réalisation de travaux de rénovation, de restructuration et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu. En effet, par sa position stratégique il constitue un axe essentiel de mutation du quartier.

La société Unibail Rodamco étant déjà propriétaire d'une partie des bâtiments de ce centre commercial, s'est dès lors positionnée afin de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de réaménagement et d'extension.

Dans ce cadre, la société Unibail Rodamco a sollicité la Métropole, pour le compte de sa filiale la SAS Uni-Commerces, pour déclasser et acquérir des volumes existants ou à créer situés sur les rues de Bonnel et Servient, afin de procéder à la démolition de l'actuel parking du centre commercial de la Part-Dieu, dit "parking 3000". Cette opération permettra, outre la reconstitution d'un nouveau parking, la création d'une liaison entre le parking Cuirassier et ce nouveau parking à créer et de développer des surfaces de commerces complémentaires.

**II - Désignation des emprises à déclasser**

Le déclassement du domaine public métropolitain porte d'une part sur des volumes situés sur des parcelles cadastrées AR 7 rue de Bonnel et AR 62 et AR 78 rue Servient et sur une partie non cadastrée rue Servient à Lyon 3<sup>e</sup>, d'autre part sur une parcelle cadastrée AR 75 située rue du Docteur Bouchu à Lyon 3<sup>e</sup>.

**1° - Déclassement des volumes suivants :**

- le volume 4 situé sur la parcelle cadastrée AR 7, entre la rue de Bonnel et la rue Servient, correspondant au parking 3 000,
- le volume de voirie situé sur la parcelle cadastrée AR 62, rue Servient, à l'est du centre commercial,
- le volume à créer en sous-sol dépendant actuellement en partie du volume 1 situé sur la parcelle cadastrée AR 78,
- le volume de voirie situé sur une parcelle à cadastrer, rue Servient, à l'ouest du centre commercial.

Le tout représentant une surface de 33 249 mètres carrés environ.

La Métropole, par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1050 du 11 juillet 2016, a approuvé le principe du déclassement du domaine public métropolitain des volumes précités et a autorisé la SAS Uni-Commerces, filiale du groupe Unibail-Rodamco à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises à la réalisation de son projet, en particulier de permis de démolir, de permis de construire, d'autorisation à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), d'autorisation à la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACI), ou tout autre demande d'autorisation d'urbanisme ou commerciale nécessaire à son projet d'aménagement

Plusieurs réseaux sous ou à proximité des emprises appartiennent à NC Numéricable, SFR, Eau du Grand Lyon, Enedis, Grand Lyon réseaux exploitant, Mairie de Lyon - Direction de l'Éclairage Public, TCL, COLT Technology Services Lyon, Lyon Parc Auto, Orange H3 et Completel.

Le dévoiement des réseaux secondaires et tertiaires sera à la charge de la SAS Uni-Commerces

L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable à ce déclassement.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2016-10-25-R-0754 du 25 octobre 2016, une enquête publique a été ouverte et s'est déroulée du 14 novembre 2016 au 14 décembre 2016. A l'issue de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le déclassement.

## **2° - Déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AR 75 située rue du Docteur Bouchut à Lyon 3° :**

La société Unibail Rodamco a sollicité la Métropole pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée AR 75 située rue du Docteur Bouchut à Lyon 3°, d'une superficie de 60 mètres carrés environ.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1306 du 21 novembre 2016, la Métropole a validé le principe du déclassement de l'emprise sus nommée et a autorisé la SAS Uni-Commerces, filiale du groupe Unibail-Rodamco à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises à la réalisation de son projet, en particulier de permis de démolir, de permis de construire, d'autorisation à la CDAC, d'autorisation à la CDACI, ou tout autre demande d'autorisation d'urbanisme ou commerciale nécessaire à son projet d'aménagement, et portant sur une emprise ayant pour assiette la parcelle cadastrée AR 75 située rue du Docteur Bouchut à Lyon 3°.

Les études techniques ont été engagées par les services de la Métropole aux fins de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de la parcelle. Ils appartiennent à ELVYA, GRDF, NC Numéricable, Completel, SFR, Eau du Grand Lyon, Orange H3, Mairie de Lyon - Direction de l'Éclairage public - Grand Lyon Réseaux Exploitant, RTE GMR Lyonnais, Enedis et Colt Technology Services Lyon. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Leur dévoiement éventuel est à la charge de la SAS Uni-Commerces, filiale du groupe Unibail-Rodamco.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure est dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La cession s'effectuera après désaffectation et déclassement des volumes existants ou à créer situés sur les parcelles cadastrées AR 7, AR 62, AR 78, et d'une emprise non cadastrée située rue Servient pour une surface totale de 33 249 mètres carrés environ, ainsi que d'une partie de la parcelle cadastrée AR 75, rue du Docteur Bouchut, d'une surface de 60 mètres carrés environ, entre la Métropole et la SAS Uni-Commerces. Il est précisé que ladite cession sera présentée à la même Commission permanente par décision séparée ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain :

a) - d'une part, des volumes suivants :

- volume 4 situé sur la parcelle cadastrée AR 7, entre la rue de Bonnel et la rue Servient et correspondant au parking 3 000,

- volume de voirie situé sur la parcelle cadastrée AR 62, rue Servient, à l'est du centre commercial,

- volume à créer en sous-sol dépendant actuellement en partie du volume 1 situé sur la parcelle cadastrée AR 78,

- volume de voirie situé sur une parcelle à cadastrer, rue Servient, à l'ouest du centre commercial. Le tout représentant une surface de 33 249 mètres carrés environ,

b) - d'autre part, une partie de la parcelle cadastrée AR 75, située rue du Docteur Bouchut à Lyon 3° d'une superficie de 60 mètres carrés environ.

**2° - Intègre** ces volumes, emprises et parcelles, ainsi déclassés dans le domaine privé de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.**